

*Questions orales***LA COMMISSION ROYALE McDONALD**

LES PRÉSUMÉS PRÉJUGÉS FAVORABLES DE CERTAINS MEMBRES
VIS-À-VIS DU GOUVERNEMENT

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général, il s'agit de la Commission McDonald, je vais la poser en anglais.

[Traduction]

La commission siège depuis quatre ans. L'an dernier, un des membres a fait un don de \$500 au parti libéral pendant que la commission siégeait. L'ancien président du parti libéral de l'Alberta en est l'actuel président. On a signalé tout récemment qu'une plainte portée contre son collègue, le ministre de l'Énergie, avait été entendue à huis clos sans que le ministre ne soit appelé à témoigner. Le ministre n'est-il pas d'avis qu'il y a raisonnablement lieu de croire que la commission manifeste un parti pris prolibéral ou progouvernemental? Par conséquent, n'envisagerait-il pas de remettre tous les témoignages pertinents aux divers procureurs généraux des provinces?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, la Commission McDonald existe depuis très longtemps et elle a certainement prouvé, depuis, son autonomie par rapport au gouvernement du jour. Je suis impatient de prendre connaissance de son rapport et le gouvernement fait tout en son pouvoir pour collaborer avec la Commission McDonald afin que ce rapport soit de la plus grande utilité pour les Canadiens. Comme je l'ai déjà expliqué à la Chambre, nous comptons le recevoir vers la fin de mars. Peu après, toutes les conclusions et témoignages pertinents seront communiqués aux procureurs généraux des provinces et à mon collègue, le procureur général du Canada. A très court terme, je l'espère, les recommandations de la Commission McDonald sauront prouver aux Canadiens l'autonomie de cette commission.

M. Kilgour: Madame le Président, le solliciteur général ne semble pas bien connaître l'expression juridique: «poursuites périmées». Il s'agit là d'une présomption de parti pris. Je rappelle au ministre que la Cour suprême du Canada a jugé que l'attitude de M. Marshall Crowe portait raisonnablement à croire à un parti pris et elle l'a jugé inapte à connaître de l'affaire du pipe-line de la vallée du Mackenzie dont était saisi l'Office national de l'énergie. Le ministre ne croit-il pas que les signes de parti pris pour le gouvernement déjà manifestés par la Commission McDonald, sont beaucoup plus évidents que dans le cas de M. Marshall Crowe?

M. Kaplan: Madame le Président, que je sache, la Commission McDonald n'a pas de parti pris favorable au gouvernement. Quand les députés d'en face formaient le gouvernement, ils ont eu amplement l'occasion, s'ils l'avaient jugé nécessaire, de remédier à cet état de choses. J'avais cru comprendre que le gouvernement, dont le député était partisan, accordait son appui à la Commission McDonald et collaborait avec celle-ci

dans l'espoir qu'elle achèverait rapidement ses travaux et que ses conclusions seraient de la plus grande utilité.

* * *

L'ÉNERGIE

LES MESURES D'URGENCE POUR AIDER LES EMPLOYÉS
AFFECTÉS AU FORAGE DES PUIITS DE PÉTROLE

M. Bill Wright (Calgary-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Vendredi dernier, j'ai cité à la Chambre un passage du rapport de novembre de l'Association canadienne des entrepreneurs en forage de puits de pétrole, selon lequel 200 installations de forage allaient partir du Canada et 10,800 travailleurs perdraient leur emploi. Le même jour, le ministre a assisté à une réunion où les entrepreneurs en forage lui ont dit que le total pourrait atteindre 200 installations de forage et 12,000 emplois. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a prévu des moyens de venir en aide à ces travailleurs?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, nous tenons assez régulièrement un compte des demandes d'emploi et des postes vacants en Alberta. Je puis informer le député que la semaine dernière le nombre d'inscriptions faites à nos bureaux avait baissé par rapport à l'an dernier, ce qui démontre qu'il y a moins de demandes d'emploi qu'il n'y en avait voilà presque un an.

M. Crosbie: Vous avez abandonné.

● (1500)

M. Axworthy: En fait, madame le Président, en Alberta la demande de main-d'œuvre est si forte, surtout celle de main-d'œuvre qualifiée, que tout ralentissement dans un secteur de l'économie est plus que compensé par une très forte progression dans les autres. La demande de main-d'œuvre restera très élevée en Alberta, sans aucun ralentissement.

M. Wright: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Selon un numéro récent d'un magazine financier, il y aurait des pertes d'emplois dans les villes suivantes de l'Ontario: Statford, Welland, Hamilton, Sault-Sainte-Marie et Peterborough. On ne mentionnait que ces localités. Je me demande si le ministre pourrait nous dire combien de travailleurs seront mis à pied à cause de la mauvaise conjoncture dans l'industrie pétrolière ainsi que ce qu'il prévoit pour leur venir en aide?

M. Axworthy: Madame le Président, je pense que je viens juste de signaler au député que la main-d'œuvre est déjà très élevée en Alberta. S'il voulait bien lire les propositions et les nouvelles mesures présentées dans le budget, il pourrait constater que les mesures visant à favoriser les grands travaux d'exploration et la conversion du pétrole au gaz équivalent à un réinvestissement d'environ 8 à 10 milliards de dollars dans l'économie, ce qui suscitera une forte demande dans tout le pays.